

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 1^{er} FEVRIER 2013

Présents : MM. PALENGAT Philippe, MAGENDIE Michel, Mme CAPDEVIELLE Lucie, M. LADEVEZE Thierry, Mme MATRAS Mireille, MM. PICOURLAT Jean-Luc, IVANAJ Anton, PORTALET Gabriel, Mme LARROUTUDE Marie, MM. LEBLOND Didier, DE SOUSA Helder

Absents : MM. ABADIE Joël, MORGADO Patrick

Excusés : M. CAZENAVE Pierre-Alexandre donne procuration à M. PICOURLAT Jean-Luc.

PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Le Maire informe le Conseil municipal que la commune demande une participation aux charges intercommunales des écoles publiques aux communes ne possédant pas d'école.

Actuellement la participation s'élève à 560€ pour tous les élèves des communes extérieures scolarisés dans notre école.

Il faudrait revaloriser les tarifs pour l'année scolaire 2012-2013.

Après en avoir largement délibéré, le Conseil municipal fixe la participation à 606€ par élève scolarisé sans distinction de maternelle ou de primaire.

Voté à l'unanimité

REMPACEMENT D'UN AGENT PARTANT EN RETRAITE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'un agent de l'école fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} février 2013.

Pour assurer ce remplacement il propose la création d'un emploi permanent à temps non complet représentant 20h de travail par semaine en moyenne.

Invité à se prononcer sur cette question, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide la création à compter du 27 février 2013 d'un emploi permanent à l'école représentant 20 heures le temps de travail hebdomadaire moyen. Par ailleurs il précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Voté à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS UNIQUES D'INSERTION

Le Maire expose au Conseil municipal que deux contrats unique d'insertion ont été signé le 27 août 2012 et le 17 septembre 2012 pour une durée de 6 mois.

Il convient à présent de statuer sur ces contrats de travail.

A cet effet, le Maire propose l'intégration, à temps non complet représentant 20h de travail par semaine en moyenne, des deux agents titulaires de ces contrats

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte l'intégration des deux agents titulaires de contrats CUI à temps non complet représentant 20h de travail par semaine en moyenne. Par ailleurs il précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Voté à l'unanimité

REFORME SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

Le Maire expose à l'assemblée que le décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires vient d'être publié.

Comme annoncé, il prévoit que la semaine scolaire comptera 24 heures de cours répartis sur neuf demi-journées incluant le mercredi matin, que la journée d'enseignement sera de 5h30 maximum et la demi-journée de 3h30 maximum, enfin la pause méridienne ne pourra pas être inférieure à 1h30. Ces nouveaux rythmes scolaires devront être mis en place dès la rentrée scolaire 2013. Toutefois, le Maire peut, avant le 31 mars 2013, demander au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN), de reporter pour l'école de sa commune l'application de la réforme à la rentrée 2014.

Le Maire sollicite le point de vue de l'ensemble du Conseil sur la mise en place de cette réforme.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré considère qu'une telle réforme ne peut être mise en place sans une réflexion approfondie sur l'organisation et le financement de la demi-journée d'école supplémentaire et du temps périscolaire supplémentaire dégagé.

C'est pourquoi il estime indispensable de reporter l'application de la réforme des rythmes scolaires pour l'école de la Commune à la rentrée scolaire de septembre 2014.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.